

Fontainebleau, le 10 FEV. 2023

Le Président de la communauté  
d'agglomération du Pays de  
Fontainebleau

à

Mesdames et Messieurs les  
conseillers communautaires

N/REF : IR/VPL/2023D/69  
Affaire suivie par : Isabelle RODRIGUEZ  
Ligne directe : 01-64-70-10-88  
Messagerie : [secretariat.general@pays-fontainebleau.fr](mailto:secretariat.general@pays-fontainebleau.fr)

Objet : Convocation au conseil communautaire du 16 février 2023

Madame, Monsieur, Cher(e) collègue,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), je vous convie à participer, en qualité de conseiller communautaire, à la réunion du conseil de la Communauté d'agglomération, le :

**Judi 16 février 2023 à 19h00**

Salle La Samoienne  
7 Avenue de la Libération  
77920 **SAMOIS-SUR-SEINE**

A ce titre, je vous prie de trouver ci-joint l'ordre du jour et le dossier de conseil.

Dans l'hypothèse où vous ne seriez pas présent à cette réunion, je vous invite à prévenir votre suppléant, conformément à l'article L5211-6 du CGCT.

Pour les élus, ne disposant pas de suppléant, vous pouvez donner pouvoir à un autre conseiller communautaire. Ce pouvoir, dont le document est joint au présent dossier, sera, obligatoirement, remis en début de séance, ou envoyé en amont à l'adresse mail suivante : [secretariat.general@pays-fontainebleau.fr](mailto:secretariat.general@pays-fontainebleau.fr).

Il est rappelé que chaque élu n'est porteur que d'un pouvoir.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) collègue en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Pascal GOUHOURY

